

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT
N° D2023-029

Objet : Convention entre la CCPA et le centre social d'Ambérieu-en-Bugey pour la mise à disposition d'une salle de réunion à la CCPA pour le service France services

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2020-094 du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour signer les contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

CONSIDERANT les besoins de la CCPA pour le service France services, d'une salle de réunion d'une grande capacité afin d'accueillir le public lors d'une présentation de la DGFIP, partenaire des France services ;

- DECIDE de signer une convention de mise à disposition d'une salle de réunion du centre social à la CCPA pour le service France services, le mercredi 22 mars 2023.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 6 mars 2023

Publiée le 07 MARS 2023

Fait à Chazey-sur-Ain, le 6 mars 2023

Le Président
de la Communauté de communes

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

Jean-Louis GUYADER

